

Glossaire- Je crée mon entreprise-



Action

Titre de propriété représentant une part du capital social d'une société par actions.

Activité sociale

Activité exercée par la société qui doit correspondre à l'objet social

Affectio societatis

Latinisme utilisé pour nommer une condition du contrat de société. Il s'agit de la volonté des associés de collaborer, sur un pied d'égalité, à la réussite du projet commun qu'est la société.

Apport

Bien affecté par chaque associé à la société. L'apport en numéraire correspond à une somme d'argent ; l'apport en nature, un bien autre qu'une somme d'argent ; l'apport en industrie, les compétences et le travail d'une personne.

Associés

Personnes qui apportent des capitaux à la société et reçoivent en contrepartie des bénéfices appelés dividendes.

Capital social

Il est constitué par le montant de la valeur des apports, les apports en industrie mis à part. Chaque associé dispose d'un droit sur celui-ci représenté par des titres sociaux (parts sociales ou actions). Il sert au financement de la société et de garantie aux tiers (créanciers, fournisseurs, etc.)

Contribution aux pertes

Tout associé doit contribuer aux pertes constatées à la dissolution de la société. Cette contribution est limitée au montant des apports dans les sociétés à responsabilité limitée. Dans les sociétés à responsabilité illimitée, la contribution aux pertes peut aller au-delà et engager le patrimoine personnel de l'associé.

Dividendes

Part des bénéfices attribuée à un associé ou à un actionnaire.

Entreprise individuelle

Une forme d'entreprise où une seule personne exerce une activité commerciale de manière indépendante sans création de personne morale distincte.

Immatriculation

Formalité destinée à enregistrer une société au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), nécessaire à l'acquisition de la personnalité morale.

Intérêt social

L'intérêt commun des associés et de la société.

Mandataire

Personne physique chargée de représenter une personne morale (société, association...) auprès des tiers. Elle agit au nom et pour le compte de cette personne morale. Le mandataire social peut être un gérant de SARL, le PDG d'une société anonyme, le président d'une SAS, etc.

Objet social

L'activité de la société. L'objet statutaire correspond à l'activité énoncée dans les statuts, tandis que l'objet réel correspond à l'activité concrètement exercée.

Part sociale

Fraction du capital social détenue par un associé dans la société

Personne morale

Entité juridique à laquelle la loi confère des droits semblables à ceux des personnes physiques (nom, domicile, nationalité, ...)

Responsabilité limitée / illimitée

Responsabilité limitée, l'associé n'est tenu que dans la limite de son apport ; responsabilité illimitée, l'associé est tenu indéfiniment, son patrimoine personnel peut être engagé si la société n'est pas en mesure de payer ses dettes.

Responsabilité indéfinie et solidaire / indéfinie et conjointe

Responsabilité indéfinie et solidaire, le créancier de la société pourra se retourner contre n'importe lequel des associés en règlement de l'ensemble des dettes ; responsabilité indéfinie et conjointe, le créancier ne pourra se retourner contre les associés que pour la part des dettes correspondant à sa participation dans la société. Exemple un associé qui détient 20% du capital ne sera redevable que de 20% des dettes.

Révocation ad nutum/ pour juste motif

Décision prise par les associés ou actionnaires de mettre fin aux fonctions d'un dirigeant, pouvant se faire ad nutum (à tout moment, sans indemnité et sans juste motif), ou, pour juste motif selon les régimes prévus par la loi.

Société anonyme

Forme de société où le pouvoir est réparti entre le conseil d'administration et le directeur général, ou entre le directoire et le conseil de surveillance.

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Une forme de société où les associés ont une responsabilité limitée aux apports qu'ils ont effectués.

Société par actions simplifiée (SAS)

Forme de société avec un mode de gouvernance libre, nécessitant la nomination d'un président pour représenter la société.

Statuts

Acte écrit, contenant les règles de constitution, de fonctionnement et de disparition de la société